

ASSEMBLÉE DU 25 NOVEMBRE 2015  
À 17 : 00 HEURES

- ORDRE DU JOUR -  
N/D: 1-5-3/07

1. - **PRÉLIMINAIRES**

1.1 - Ouverture de la séance;

1.2 - Adoption de l'ordre du jour;

1.3 - Adoption du procès-verbal (28 octobre 2015);

2. - **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2.1 - Règlements d'urbanisme :

2.1.1 Règlement numéro 10-384-15-01 de la Ville de Charlemagne;

2.2 - SADR :

2.2.1 Déclaration de conformité des règlements d'urbanisme de la Ville de Repentigny;

2.2.2 Déclaration de conformité des règlements d'urbanisme de la Ville de Charlemagne;  
(*Ajournement*)

2.2.3 Avis portant sur le plan et règlements d'urbanisme de la Ville de L'Assomption;  
(*Ajournement*)

2.2.4 Règlement numéro 146-05 modifiant notre SADR (dérogation aux dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables) :

2.2.4.1 Dépôt du procès-verbal de la séance de consultation;  
(*Ajournement*)

2.2.4.2 Adoption du règlement numéro 146-05 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;  
(*Ajournement*)

2.3 - Confirmation du mandat pour l'évaluation de terres en friche;

3. - **ADMINISTRATION**

3.1 - Dépôt du rapport d'autorisation de dépenses et de paiement;

3.2 - Dépôt de l'état des résultats en date du 30 septembre 2015;

3.3 - Prévisions budgétaires :

3.3.1 Adoption des prévisions budgétaires 2016 :

3.3.1.1 Partie I, Aménagement, environnement, développement économique, transport collectif et administration; (doivent être adoptées par les **municipalités membres de la MRC** de L'Assomption à la majorité des voix);

3.3.1.2 Partie II (**doivent être adoptées par les municipalités incluses dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal à la majorité des voix**), ainsi que les autres responsabilités pour lesquelles la MRC de L'Assomption a déclaré sa compétence;

3.3.1.3 Partie III (**doivent être adoptées par les municipalités ayant acquis et financé des bacs** pour la gestion des matières résiduelles à la majorité des voix);

3.3.1.4 Partie IV, Code municipal, (**doivent être adoptées par les municipalités régies par le Code municipal** à la majorité des voix);

3.3.1.5 Partie V (doivent être adoptées par la municipalité ayant le bénéfice de cet écoparc situé à **Repentigny**);

3.3.1.6 Partie VI (doivent être adoptées par les **municipalités ayant le bénéfice d'application du Pacte rural** à la majorité des voix);

3.3.2 Avis de motion (projet de règlement numéro 163 décrétant la répartition des dépenses de la MRC de L'Assomption, selon les fonctions non-prévues au deuxième alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que la contribution à un organisme de développement économique (article 91 de la *Loi sur le ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation*), également, une contribution sera prélevée pour le fonctionnement du transport collectif, les matières résiduelles, la gestion des RDD et des écoparcs, conformément aux déclarations de compétence en ces matières.

- 3.4 - Indexation et majoration des salaires;
- 3.5 - Déclaration des intérêts pécuniaires des élus;
- 3.6 - Documentaire sur nos artistes, contrats pour visuels;
- 3.7 - Calendrier des séances ordinaires de l'année 2015;
- 3.8 - Assurances générales 2016;
- 3.9 - Programme de performance Tricentris;
- 3.10 - Ajout de collectes pour la Ville de Charlemagne;
- 3.11 - Écoparc :
  - 3.11.1 Dépôt du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;
  - 3.11.2 Octroi du contrat;
- 3.12 - Travaux dans les cours d'eau du Village, Deslongchamps et du Bas-Béram;

- 3.13 - Appui au projet Grand-Côteau;
- 3.14 - Projet-pilote d'appui aux ICI;
- 3.15 - Fonds dédié en environnement, réservation de surplus pour projet de carbone neutre;
- 3.16 - Mandat d'accompagnement en comptabilité pour le transfert du FLI;
- 3.17 - Prix artiste et artisan Gala Distinction;
- 3.18 - Prolongation du mandat de l'aménagiste;
- 4. - **AUTRES SUJETS**
- 4.1 - Bureau des délégués de comté;
- 4.2 - Transport collectif :
  - 4.2.1 Modifications aux horaires des circuits externes 100 et 400;

- 4.2.2 Règlement numéro 163-01 relativement à une cotisation spéciale en transport en commun;
- 4.2.3 Renouvellement des contrats des distributeurs;
- 4.2.4 Ressources humaines;
- 4.3 - Approbation du budget 2016 de la TPÉCN touchant le contrat de prêt de service du coordonnateur aux dossiers métropolitains, afférent au salaire;
- 4.4 - Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges relativement aux redevances;
- 4.5 - Développement économique :
  - 4.5.1 Entente de délégation CLD-MRC;
  - 4.5.2 Politique d'investissement FLI;
- 4.6 - Appui à la MRC de Marguerite-D'Youville relativement au projet de loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme;
- 4.7 - Rapport des actions régionales 2014 en sécurité incendie;

4.8 - Divers;

5. - Période de questions;

6. - Levée de l'assemblée.